

# CENTRE PÉDIATRIQUE DES CÔTES



LIVRET D'ACCUEIL



## LE MOT DE LA DIRECTION

Votre enfant va être pris en charge au Centre pédiatrique des Côtes. Peut-être va-t-il y séjourner quelques temps. Conscient de l'inquiétude légitime que vous pourriez éprouver, nous avons rédigé ce livret afin que ce séjour se passe de la façon la plus agréable possible. Tous les professionnels du Centre vont unir leurs efforts pour que le séjour de votre enfant se passe dans les meilleures conditions dans la perspective de lui prodiguer les meilleurs soins et de rétablir son état de santé.

Toute l'équipe du Centre est à votre disposition pour vous aider. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez encore quelques difficultés après avoir lu ce qui suit.

Bon séjour !



# SOMMAIRE

- **PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT** p.4 - 5
- **PRÉSENTATIONS DES SÉJOURS** p.6 - 7
- **LES INTERVENANTS** p.8 - 11
- **LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES** p.12 - 13
- **DURANT VOTRE SÉJOUR** p.14 - 17
- **DROITS DU PATIENT** p.18 - 22
- **MOYENS D'ACCÈS AU CENTRE** p.23

# PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

## • Hier

Le Château des Côtes, de style néo-gothique, a été construit en bordure de la vallée de la Bièvre entre 1872 et 1875 par Alphonse Mallet, issu d'une illustre dynastie josacienne descendante d'Oberkampf. Le parc, très étendu, se composait de bois en continuité avec celui du château de Jouy-en-Josas qui appartenait à la même famille.

Il est acquis, en 1951, par la Charité Maternelle de Paris afin de devenir un centre médicalisé pour enfants.

Ouvert en 1952 pour la prise en charge des enfants atteints de rhumatisme articulaire aigu, l'établissement a progressivement modifié ses structures et son agrément afin de répondre aux exigences et aux besoins de la pédiatrie moderne.



## • Aujourd'hui

Le Centre Pédiatrique des Côtes est un établissement pédiatrique privé, à but non lucratif, conventionné par la Sécurité Sociale depuis le 16/02/1959.

Cet établissement pour enfants est géré par la Charité Maternelle de Paris, association reconnue d'utilité publique, dont le siège social est domicilié 226 bd Saint Germain 75007 PARIS.

**À ce jour, le Centre a une capacité de 58 lits d'hospitalisation complète répartis dans 2 unités, 8 places en Hôpital de jour et consultations externes.**



## Hôpital de Jour et consultations externes :

Cette unité de soins accueille des patients adressés par les hôpitaux régionaux de proximité et par les praticiens de ville pour la prise en charge de bilan de malaises, de souffle, de cardiopathies congénitales ou acquises. Elle assure également le suivi des enfants opérés du cœur.

Les bilans se font sur rendez-vous avec les Pédiatres du Centre spécialisés en cardio-pédiatrie.

Cette unité offre un plateau technique complet permettant de réaliser des enregistrements de Holter sur 24h, des Échographies cardiaques, des Holters tensionnels, des épreuves d'effort classiques ou avec enregistrement de la consommation en oxygène V02 max.

## Unité des Grands Enfants :

Cette unité de soins accueille des enfants de 5 à 18 ans atteints de maladies chroniques en particulier : des enfants atteints de cardiopathies congénitales ou acquises, des enfants porteurs d'affection hématologique (Drépanocytose) digestive (pathologie hépatique, greffe, troubles de l'oralité, problèmes nutritionnels) ou métabolique (Diabète, obésité, maladie du métabolisme) ainsi que des patients polyhandicapés, atteints d'insuffisance respiratoire ou d'anomalie génétique.

## Réseau humanitaire

Les deux unités accueillent des enfants en provenance de l'étranger adressés par le réseau humanitaire Mécénat Chirurgie Cardiaque ou la Chaîne de l'Espoir pour une prise en charge pré ou post opératoire.



## Unité des Nourrissons :

Cette unité de soins accueille des jeunes enfants de 0 à 6 ans atteints de cardiopathie sévère, d'insuffisance respiratoire nécessitant une assistance respiratoire par oxygénothérapie, trachéotomie, ventilation invasive ou non invasive.

Cette unité accueille également des nourrissons présentant une pathologie du carrefour (syndromique ou non) accompagnée de troubles sévères de l'oralité nécessitant une nutrition entérale par sonde naso-gastrique ou gastrostomie.

Deux chambres mère enfant sont à disposition au sein de l'unité. Elles sont particulièrement adaptées pour les nouveau-nés et leur maman, afin d'éviter de rompre le lien mère-enfant.

# PRÉSENTATION DES 4 SPÉCIFICITÉS DU CENTRE PÉDIATRIQUE DES CÔTES

## Cardiologie :

En **hospitalisation complète**, le Centre Pédiatrique des Côtes accueille des enfants porteurs de toutes affections congénitales ou acquises de l'appareil cardiovasculaire, incluant les patients en pré et post chirurgie cardiovasculaire et les patients porteurs de troubles du rythme cardiaque.

En **ambulatoire (hôpital de jour et consultations externes)**, les patients sont accueillis du lundi au samedi matin par nos cardiopédiatres pour des explorations cardiologiques et/ou un avis cardiopédiatrique spécialisé : explorations d'un souffle cardiaque, de troubles du rythme, de malaises, suivi de cardiopathie connue...

Des **consultations d'urgence pour avis cardiologiques** sont possibles en semaine.

## • Séjours REHAB :

Des séjours de **réhabilitation cardiaque** d'une semaine sont organisés lors des **vacances scolaires** pour permettre à des enfants âgés de **13 à 18 ans**, porteurs de maladie chronique de bénéficier de réentraînement à l'effort.



## Digestif et Respiratoire :

Le Centre Pédiatrique des Côtes accueille des enfants atteints d'affections congénitales ou acquises, primitives ou secondaires touchant tout ou une partie de **l'appareil respiratoire** (voies respiratoires hautes, basses, parenchyme et vascularisation pulmonaire), nécessitant parfois le recours à des soins de haute technicité (ventilation non invasive, trachéotomie, ventilation invasive intermittente ou continue, nutrition entérale, etc...).

Le CPDC accueille également des enfants porteurs d'**affections digestives, métaboliques et endocriniennes** (diabète, surpoids, obésité morbide, troubles de l'oralité, malformations de l'appareil digestif, troubles nutritionnels, maladies métaboliques ou endocriniennes rares et complexes, enfants en attente ou à la suite d'une transplantation d'organe solide type rein, foie, intestin...).

### • Séjours REPOP :

Le Centre Pédiatrique des Côtes accueille, en partenariat avec le **REPOP**, lors des **vacances scolaires**, des enfants âgés de 7 à 12 ans, atteints de **surpoids** ou d'obésité morbide, pour des séjours d'éducation thérapeutique.



### • Séjours d'aide au sevrage de la nutrition artificielle :

Depuis 2018, le CPDC a développé des séjours spécifiques innovants d'aide au sevrage de la nutrition entérale avec une prise en charge intensive sur 6 semaines par une équipe pluri-disciplinaire formée. Ces séjours sont ouverts exclusivement sur indication médicale, pour des enfants âgés de 0 à 14 ans, dépendants complètement ou partiellement d'une nutrition sur sonde (gastrostomie, jéjunostomie ou sonde naso-gastrique). La présence d'un parent est requise pendant toute la durée du séjour. Les enfants sont accueillis au sein des unités d'hospitalisation complète.

## Autres pathologies :

Le Centre Pédiatrique des Côtes accueille également des enfants atteints d'affections polyvalentes type **Drépanocytose, polyhandicap, maladies génétiques, maladies neuromusculaires ou des enfants en soins palliatifs**.

### • Séjours de répit :

Le Centre Pédiatrique des Côtes propose **durant les vacances scolaires des séjours de répit d'1 à 3 semaines** pour des enfants atteints de maladie chronique évitant ainsi l'interruption de la prise en charge médicale tout en profitant des nombreuses activités et sorties organisées par l'équipe d'animation.

# LES INTERVENANTS

## • Pôle Direction

Un **Directeur** et  
un **Directeur Adjoint**

### • L'équipe médicale

Une équipe médicale composée de **Médecins** spécialisés en Cardiologie ou en Pédiatrie générale est répartie sur les 3 unités de soins.

Elle assure la prise en charge thérapeutique des patients, leur suivi régulier 24h/24 en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle.

Elle assure également les relations avec les établissements « adresseurs », les Médecins de ville et les familles.

**Une Pharmacienne** est Responsable de la Pharmacie du Centre. Elle s'assure que les médicaments et dispositifs soient délivrés à votre enfant selon les prescriptions médicales des Médecins.

### • L'équipe paramédicale

**Les Cadres de santé** organisent le bon déroulement du séjour et coordonnent les interventions de tous les personnels paramédicaux : psychologues, psychomotriciens, orthophoniste, ergothérapeute, kinésithérapeutes, diététicienne, assistante sociale...

**Les Infirmiers et infirmières** dispensent les soins et les traitements médicaux. Ils exercent par ailleurs une surveillance constante et répondent aux besoins essentiels de votre enfant avec le concours des **Auxiliaires de puériculture, Aides-soignantes et Aides médico-psychologiques**.

**Les Secrétaires Médicales** sont les interlocutrices qui assurent le relais entre l'équipe médicale du service et les médecins correspondants. Elles sont en charge de la prise de rendez-vous pour les consultations externes et de l'envoi des compte-rendus d'hospitalisation de votre enfant.

**L'assistante de service social** intervient au sein de l'équipe pluridisciplinaire, elle a pour mission de conseiller, d'orienter, de soutenir les familles des enfants hospitalisés dans leurs démarches. Elle apporte son concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales rencontrées. Elle assure, dans l'intérêt des patients, la coordination avec les services hospitaliers et les différentes structures extérieures tout en observant la règle liée au secret professionnel.

### • L'équipe éducative

**Une équipe éducative** est répartie dans les unités de soins.

Les Éducatrices de Jeunes Enfants et éducatrices spécialisées de l'Unité des Nourrissons travaillent en étroite collaboration avec l'équipe soignante et les familles. Elles favorisent l'éveil, la sociabilisation et l'épanouissement de votre enfant en vue de son retour à domicile.

Les Éducateurs Spécialisés et les Moniteurs Éducateurs du Service des Grands Enfants accompagnent les enfants et adolescents en difficultés à préserver, maintenir ou restaurer leur autonomie. Ils répondent à leurs besoins physiologiques, d'épanouissement et relationnels tout en associant les familles. Ils mettent en place des ateliers éducatifs et des activités de loisirs durant le séjour de votre enfant et assurent également le suivi scolaire. Une équipe d'animation peut intervenir en soutien lors des séjours de répit durant les vacances scolaires tout au long de l'année afin de diversifier les activités et permettre d'avantage de sorties en extérieurs. Un enseignant spécialisé en activités physiques adaptées propose des ateliers sportifs et enseigne l'importance d'une bonne hygiène de vie.

### • L'équipe rééducative

Une équipe de professionnels paramédicaux composée de **Psychologues, Orthophonistes, Psychomotriciens, Diététicienne, Ergothérapeute, Kinésithérapeutes** travaillent en étroite collaboration avec l'équipe médicale et soignante dans le cadre d'un projet thérapeutique.

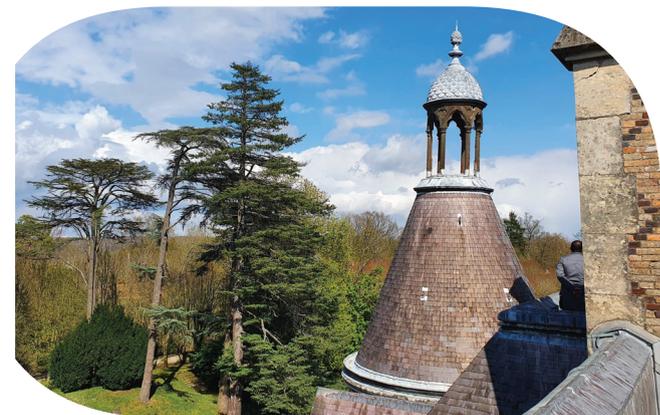
Ces professionnels assurent une prise charge spécifique, adaptée, un suivi et une écoute personnalisée et s'attachent à maintenir un lien avec les familles.



### • L'équipe administrative

**Le Personnel administratif** vous accueille avec bienveillance pour vous orienter et vous aider dans les formalités administratives du séjour de votre enfant (Admission, frais de séjour, sortie).

**Une Responsable communication** s'assure d'entretenir les liens avec les partenaires extérieurs afin de valoriser l'image du Centre et d'obtenir des subventions pour développer des projets. Elle est en charge de la gestion des réseaux sociaux, de l'organisation d'évènements sur site afin d'optimiser les divertissements.



# LES INTERVENANTS

## • L'équipe logistique

**Une équipe logistique** est en charge :

- du transport de votre enfant : Un chauffeur conduit votre enfant lors des différents déplacements à l'extérieur (scolarité, certaines consultations médicales...)
- de l'entretien des locaux et l'environnement de votre enfant ; les Agents de service Logistique veillent à l'hygiène des locaux et à la distribution des repas de votre enfant
- de la Restauration : une équipe chargée de la restauration prépare les repas adaptés en collaboration avec la Diététicienne.
- du fonctionnement et de la maintenance des locaux : Une équipe de techniciens veillent aux respects des normes de sécurité, à l'entretien des bâtiments et au suivi des réparations. Un jardinier est en charge d'entretenir le parc.
- de la gestion des stocks : un magasinier est en charge de la gestion des stocks du matériel nécessaire pour la bonne prise en charge de votre enfant.
- de la gestion du linge : une équipe de lingères permet l'entretien du linge de toilette et de lit des unités de soins, de l'HDJ et des maisons des familles. Dans certains cas, le linge personnel des patients peut être pris en charge.

# LES PARTENAIRES / BÉNÉVOLES / RÉSEAUX SOCIAUX

**Le Centre a un partenariat de soin privilégié avec le réseau humanitaire :**



**Le Mécénat Chirurgie cardiaque**, association fondée en 1996 par le Professeur Francine Leca permet à des enfants atteints de grave maladie cardiaque, venant de pays défavorisés de se faire opérer en France. Les enfants sont hébergés durant leur séjour en France dans des familles d'accueil bénévoles. Depuis sa création, 3712 enfants ont été pris en charge dont 2023 ont été suivis au Centre Pédiatrique des Côtes.



**La Chaîne de l'Espoir** organise la venue en France d'enfants de pays défavorisés dont l'état de santé nécessite une intervention chirurgicale.

Les enfants qui bénéficient de ce programme sont pris en charge intégralement du départ de leur pays d'origine jusqu'à leur retour.

L'établissement a également des Conventions avec des établissements de santé, réseau, salle de sport pour compléter les prises en charges médicales (REPOP, ROFSED, PALIPED, Proxiforme, établissements AP-HP).

**Des Associations de Bénévoles ayant signé une Convention avec l'établissement participent à la qualité du séjour de votre enfant.**



**Les Blouses Roses du Comité de Versailles** proposent quotidiennement des activités de loisirs et de bien être à votre enfant.

**Les Accompagnatrices de la Chaîne de l'Espoir** accompagnent certains enfants dans le respect des consignes de l'équipe soignante et de la volonté des familles.

Des partenariats ainsi que de généreux donateurs nous permettent de financer des projets éducatifs et rééducatifs.

Le Centre partage les évènements et ateliers qui ont lieu en interne via les réseaux sociaux : Facebook, Instagram afin de permettre aux membres abonnés de suivre la vie du Centre.



# LES FORMALITES ADMINISTRATIVES

## L'arrivée de votre enfant

À la suite d'une évaluation des besoins médicaux de votre enfant, l'équipe médicale décide de son hospitalisation.

### • Avant l'admission de votre enfant :

Avant le séjour, une visite de pré-admission vous sera proposée afin de valider l'hospitalisation et préciser le projet thérapeutique élaboré par les équipes médicales.

Les éléments constitutifs du dossier d'admission sont téléchargeables sur le site internet de l'établissement : <http://www.centredescotes.com>

Une consultation médicale et une visite du service seront organisées par le médecin, l'assistante du service sociale et la cadre. À cette occasion, le consentement de l'enfant au séjour sera sollicité, après explications sur les modalités de sa prise en charge. La décision d'admission sera prise à la suite de cette visite.

Par ailleurs, il est préférable de demander à votre mutuelle avant l'admission, une prise en charge pour le ticket modérateur ou le forfait journalier (à défaut, la facture vous sera adressée)

• **Le jour de l'admission**, vous devez impérativement vous présenter à l'accueil administratif avec :

- Votre carte d'identité ou votre passeport.
- Votre carte vitale et l'attestation de Sécurité Sociale en cours de validité ou, à défaut, vos bulletins de salaire des 3 mois précédant l'admission (ou toute autre pièce justifiant de votre situation).

• Votre prise en charge mutuelle (pour la prise en charge du ticket modérateur ou du forfait journalier).

• Une fiche familiale d'état civil (pour les nourrissons de moins d'un mois).

• Copie de la notification d'Allocation Éducation Enfant Handicapé (AEEH)

• L'attestation d'assurance de responsabilité civile.

• Vous êtes citoyen d'un pays de l'Union européenne, apportez une attestation de prise en charge (imprimé E111 ou E112) ou votre carte européenne d'assurance maladie

Les frais d'hospitalisation seront pris en charge au taux de 80 ou 100 % du tarif conventionné de la sécurité sociale. Les tarifs en vigueur sont mis à votre disposition au bureau des admissions.

Par ailleurs, le carnet de santé vous sera demandé par le médecin ainsi que les autorisations de soins signés par le représentant légal.

Si les documents demandés n'ont pas été fournis, l'établissement pourra être amené à vous demander un acompte.

• **Durant le Séjour**, vous devez impérativement signaler au personnel du service ainsi qu'à l'accueil tout changement d'identité, de situation familiale ou de coordonnées administratives.

Quelle que soit l'unité de soins de votre enfant, vous ou votre famille pouvez prendre rendez-vous avec notre Assistante du service Social au 01.39.24.18.07 ou par mail : [assistantesociale@centredescotes.com](mailto:assistantesociale@centredescotes.com) Elle étudiera avec vous vos difficultés liées à des démarches administratives, des problèmes d'ordre familial, matériel ou financier. Elle pourra également vous aider dans la recherche d'établissements en vue d'une orientation ou en cas de difficultés d'accès aux soins.

- **Un règlement intérieur** précisant les règles de vie des unités de soins a été élaboré en collaboration avec l'équipe médicale et pédagogique. Ce règlement sera remis et commenté à votre enfant lors de son admission. Il vous appartiendra d'en prendre connaissance, de le signer et de le faire signer par votre enfant s'il le peut.

- **Votre employeur**

Nous vous informons que dans certains cas l'un des parents peut bénéficier d'un congé pour rester auprès d'un enfant gravement malade. Si vous voulez bénéficier de cette mesure, vous confirmerez l'hospitalisation de votre enfant auprès de votre employeur à l'aide d'un bulletin de situation. Demandez-le à l'accueil administratif qui vous le donnera après 24h d'hospitalisation.

Nous vous invitons à la fin du séjour à remplir le questionnaire de satisfaction qui nous permettra de connaître vos suggestions et remarques afin d'améliorer l'accueil de nos jeunes patients.

## La sortie de votre enfant

- **À la sortie de votre enfant,**

La sortie de votre enfant s'effectue sur décision médicale, en accord avec vous et l'équipe pluridisciplinaire.

Vous devez vous présenter au bureau administratif pour les formalités de sortie.

Le carnet de santé, l'ordonnance et un résumé médical d'hospitalisation vous seront remis par le médecin. L'école de votre enfant, si besoin, recevra un bilan scolaire.

### Ambulance-Taxi

Pour son retour à domicile, et si son état de santé le justifie, le médecin peut prescrire l'utilisation d'un taxi conventionné, d'un VSL ou d'une ambulance, remboursée par la sécurité sociale. Seul le médecin est décisionnaire du moyen de transport.



# DURANT VOTRE SÉJOUR

## En pratique

### • La place des parents :

La présence des parents est essentielle durant le temps d'hospitalisation de leur enfant. L'équipe soignante favorise leur participation aux soins quotidiens et formation aux soins techniques en bénéficiant d'un temps d'éducation thérapeutique. Leur collaboration avec les équipes médicales, éducatives, et rééducatives permet l'élaboration d'un projet thérapeutique individualisé en accord avec leurs souhaits et possibilités.

Les échanges avec les familles sont nombreux : appels téléphoniques pour prendre des nouvelles, appels en visioconférence, rendez-vous avec le médecin référent, rencontre avec l'assistante de service social, synthèse en présence de l'ensemble des référents paramédicaux et les professeurs des écoles s'il est scolarisé.

La place des parents est souhaitée lors des RDV à l'extérieur pour le suivi médical. Ils ont également un rôle important lors des permissions thérapeutiques.

À sa sortie, un cahier de vie est remis retraçant son séjour.

Ils peuvent également être logés dans l'une de nos Maisons des familles et participer à des ateliers qui leur sont dédiés (groupe de parole, atelier de relaxation avec la collaboration de l'Association l'ENVOL).

Les parents sont invités lors des festivités organisées par le Centre (fête de fin d'année scolaire, fête de Noël, kermesse, sorties à thème...).



### • Les visites :

Les horaires de visite sont libres dans la journée pour les parents ou les tuteurs légaux. Les autres visiteurs doivent être autorisés par les parents (ou substitués). Tous les visiteurs doivent suivre les règles de vie de l'établissement (soins médicaux repos de l'enfant) ainsi que les décisions prises en équipe.

Toutefois, pour l'unité des nourrissons, afin de respecter le rythme des enfants, il est demandé d'éviter l'heure de la sieste (13H-15H), les visites nocturnes (sauf cas particuliers) et les temps de prise en charge rééducative.

### • Les permissions :

Des permissions de moins de 48 heures peuvent être accordées aux enfants sur avis médical. Elles s'effectuent après l'heure du midi. Une décharge de responsabilité est à remplir auprès du personnel du service. Elle doit être datée, signée au moment du départ avec l'indication de l'heure approximative de retour.

## Maison des familles

Le Centre dispose d'une Maison des familles (Terre et Ciel) composées de plusieurs chambres.

La maison des familles offre un espace de vie commun (salle à manger, cuisine ouverte, buanderie accessible à toutes les familles).

Toute réservation s'effectue 48h à l'avance auprès de l'accueil administratif. Une participation financière est demandée. Un règlement intérieur vous sera remis.



## La Scolarité

Durant son séjour au Centre des Côtes, si son état de santé et ses capacités le permettent, votre enfant pourra bénéficier d'une scolarité dans un des établissements du secteur (école primaire ou collège).

Des professeurs des écoles spécialisés de l'Éducation nationale scolarisent également en interne les enfants ne pouvant bénéficier d'une scolarisation extérieure. La scolarisation peut se faire en classe ou au chevet, en groupe ou en individuel, à temps plein ou à temps partiel, selon les besoins de chaque enfant. À son arrivée au Centre et lors de son départ, la coordinatrice pédagogique de l'UE assure le lien avec l'école de secteur de votre enfant afin de garantir une continuité scolaire la plus optimale possible.

Les enseignants de l'unité d'enseignement participent également à l'orientation scolaire des enfants.

La coordonnatrice de l'unité d'enseignement peut éventuellement être amenée à faire appel à l'association « L'école à l'hôpital » pour aider à une scolarisation de qualité lorsque les capacités d'accueil de l'unité d'enseignement ne permettent pas de répondre totalement aux besoins d'un enfant hospitalisé.

## La Balnéothérapie

Le Centre dispose d'une balnéothérapie couverte et chauffée destinée aux activités éducatives et rééducatives.



# DURANT VOTRE SÉJOUR

## Le Plateau technique

Le Centre pédiatrique des Côtes est équipé d'un plateau technique complet de rééducation :

- salles de psychomotricité
- bureaux pour le suivi psychologique
- bureaux de prise en charge orthophonique
- salles de kinésithérapie motrice (une dans chaque unité) qui permettent également la réadaptation des appareillages
- piscine comportant des bassins de balnéothérapie
- cuisine thérapeutique
- prochainement d'une salle Snoezelen

## Prestations hôtelières

### • Les repas

La diététicienne de l'établissement élabore des menus variés, équilibrés et adaptés aux besoins de chaque enfant.

### • Le Linge

Une blanchisserie interne permet de prendre en charge le linge de lit et de toilette. Le linge personnel de l'enfant peut être pris en charge en accord avec la cadre du service. Afin d'éviter les pertes, le linge de votre enfant doit être marqué (même si l'entretien est effectué par vos soins).

### • Le courrier :

Le courrier est distribué quotidiennement par le Secrétariat Médical. Votre enfant peut donc recevoir ou envoyer du courrier durant son séjour.

### • Téléphone

Les parents peuvent prendre des nouvelles de leur enfant auprès du personnel soignant en respectant l'organisation du service.

L'utilisation du téléphone portable est déconseillée dans les services de soins du fait de la présence d'équipements médicaux fonctionnant avec des systèmes électroniques.

### • Sécurité Incendie

#### INTERDICTION DE FUMER OU DE VAPOTER

Pour la sécurité de tous, il est interdit de fumer ou de vapoter au sein de l'établissement (circulaire du 8 décembre 2006 relative aux établissements de santé) y compris dans le parc.

Il est également interdit d'utiliser des appareils électriques personnels sans autorisation (four, grille-pain, couverture chauffante...)

Votre sécurité est assurée 24h sur 24 par une équipe technique formée à ce risque.

Pour votre information, des consignes sont affichées au niveau de chaque étage.





### • Dépôt d'argent et objets de valeur

Il est déconseillé d'apporter argent, bijoux et objets de valeur durant le séjour de votre enfant.

En cas de disparition, la responsabilité de l'établissement ne pourra pas être engagée.

Cependant, vous aurez la possibilité de déposer argent et objets précieux en sa possession auprès de l'équipe éducative qui en assurera la gestion. Un récépissé vous sera remis.

### • Les cultes

Notre établissement est soucieux de respecter la liberté et les convictions religieuses de chacun. Un membre de l'équipe soignante peut, à votre demande, faire venir un ministre du culte de votre choix.

### • Sécurisation des accès

Pour assurer la sécurité des patients et des professionnels, le Centre a mis en place des systèmes afin de sécuriser les accès.

Un portail à l'entrée du Centre sécurise les entrées et les sorties. Installation de digicode à l'entrée de chaque bâtiment.

Un registre à l'entrée des unités de soins retrace le passage des personnes extérieures.



# DROITS ET INFORMATION DU PATIENT

## Accès au dossier médical

L'ensemble des informations relatives aux traitements et soins délivrés à votre enfant sont rassemblés dans un dossier personnalisé, dont le contenu est couvert par le secret médical. Ce dossier est conservé dans les archives de l'établissement.

Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix. Vous pouvez également le consulter sur place, avec ou sans accompagnement d'un médecin.

Il est possible de consulter gratuitement le dossier sur place ou de demander la remise de copies. Les frais de reproduction et, le cas échéant, d'envoi seront facturés. Les informations sont disponibles sous 8 jours après la demande pour celles de moins de 5 ans et sous deux mois pour les informations médicales de plus de 5 ans.

À la sortie de votre enfant, les informations concernant les éléments utiles à la continuité des soins vous seront remises et/ou adressées aux différents médecins qui suivent votre enfant.

## Durée de conservation du dossier médical

La durée légale de conservation du dossier médical est de 20 ans à compter du dernier séjour ou de la dernière consultation externe du patient.

Chez l'enfant âgé de moins de huit ans lors de son dernier séjour ou de sa consultation, il doit être conservé jusqu'à son 28<sup>e</sup> anniversaire, soit pendant une durée supérieure à la durée légale de 20 ans.

## Informatique et Liberté - Le Règlement Général de la Protection des Données – RGPD

Le Parlement Européen renforce les droits des citoyens concernant les données à caractère personnel qu'ils doivent divulguer : cookies sur les sites internet, formalités administratives, abonnements...

Depuis le 25 mai 2018 ce règlement est opposable à toutes entreprises offrant des biens ou des services aux citoyens européens, peu importe la nationalité de cette dernière.

La loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 prévoit aux citoyens :

- Un droit d'accès,
- Un droit de rectification,
- Un droit d'effacement,
- Un droit d'opposition.

Le RGPD leur ajoute :

- Un droit à la limitation du traitement,
- Un droit à la portabilité des données,
- Un droit de retirer son consentement à tout moment,
- Un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le Centre Pédiatrique des Côtes est impliqué dans la démarche de conformité au RGPD. Nos équipes sont sensibilisées à vos droits et à nos obligations

Afin de vous informer au mieux, et vous permettre d'exercer vos droits auprès du Centre Pédiatrique des Côtes, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) via : [dpo@centredescotes.com](mailto:dpo@centredescotes.com)



quant au recueil de données à caractère personnel, à leurs finalités et aux délais légaux de leurs conservations.

Le Centre Pédiatrique des Côtes a constitué son registre de traitement des données à caractère personnel, mène les analyses d'impact, et veille à la conformité RGPD des sous-traitants. Un DPO a été désigné. Le Data Protection Officer, délégué à la protection des données, doit veiller à la bonne application du RGPD et doit s'assurer de la sécurité des données à caractère personnel.

## Information des mineurs ou des majeurs sous tutelle

Conformément à la réglementation en vigueur, le médecin référent de l'enfant informe les parents, lors d'un entretien individuel, des bénéfices et des risques fréquents ou graves, normalement prévisibles, des investigations et des traitements ainsi que des alternatives aux soins proposés.

Les droits des mineurs ou des majeurs sous tutelle sont donc exercés par les titulaires de l'autorité parentale ou par le tuteur.

Toutefois, les intéressés ont le droit de recevoir eux-mêmes une information et de participer à la

prise de décisions les concernant, d'une manière adaptée soit à leur degré de maturité pour les mineurs, soit à leurs facultés de discernement pour les majeurs sous tutelle.

Ils peuvent ainsi :

- Donner leur consentement
- S'opposer à l'information des titulaires de l'autorité parentale sur leur état de santé
- Demander à ce que leurs parents n'aient accès au dossier médical que par l'intermédiaire d'un médecin

## Cas exceptionnel d'un enfant qui atteint sa majorité dans l'établissement

### • La personne de confiance

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considèrera comme votre « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez plus ou pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décisions vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

### • Les directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu

prévaut sur tout autre avis non médical. Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les-lui ou signaler leur existence et indiquer les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

### • Dons d'organes et de tissus

Faire don d'un de ses organes ou de certains tissus après le décès est un geste généreux et utile : il peut sauver la vie d'une autre personne. Les prélèvements d'organes sont réglementés par la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique. Aucun prélèvement d'organe, de tissus, de cellules ne peut avoir lieu sur une personne mineure vivante, hormis le cas particulier du prélèvement de moelle au bénéfice d'un frère ou d'une sœur. À partir de 13 ans, les mineurs peuvent exprimer leur refus de tout prélèvement et le faire mentionner sur le registre national informatisé tenu à cet effet par l'établissement français des greffes.

### • Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge

Les professionnels de santé sont à votre écoute. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à en faire part au cadre de santé ou au Médecin Responsable afin que tout soit mis en œuvre pour remédier au mieux à la situation.

Néanmoins, si vous n'êtes toujours pas satisfait :

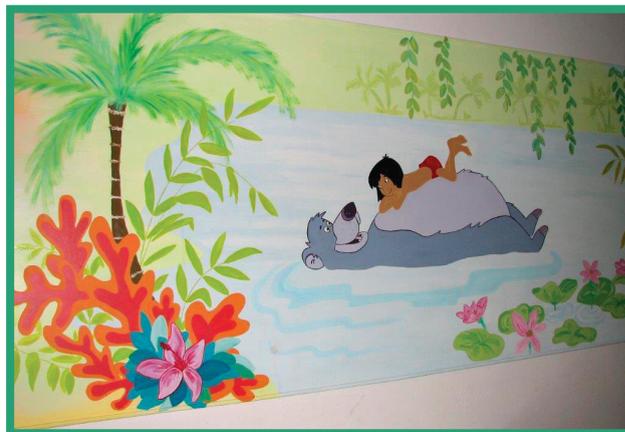
1. Vous pouvez écrire au Directeur par voie postale ou par mail : [reclamation@centredescotes.com](mailto:reclamation@centredescotes.com), en précisant les faits que vous avez constatés.
- Une enquête interne sera effectuée afin de vous apporter une réponse appropriée.
  - Une réponse écrite du directeur vous sera adressée dans les meilleurs délais.

2. Vous pourrez éventuellement rencontrer un médiateur de l'établissement (cf annexe).

3. Votre réclamation sera aussi analysée par la Commission des Usagers (cf ci-dessous) et des solutions seront mis en place afin d'améliorer la prise en charge.

Une personne chargée des relations avec les usagers est également à votre écoute au : 01.39.24.18.00

Un représentant des usagers, membre d'une association agréée par le ministère, est également à votre disposition pour vous conseiller et recueillir vos remarques et/ou propositions au : 01.39.24.18.00



## Nos Engagements

### • Les comités et instances

Dans le souci constant de la sécurité de votre enfant, différentes instances assurent un rôle de veille, de prévention, d'évaluation et d'accompagnement des personnels de l'établissement :

- **Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (C.L.I.N.)** chargé du respect des règles d'hygiène et de la lutte contre les infections liées aux soins.

Le Centre Pédiatrique des Côtes met à votre disposition dans chaque service de soins les tableaux de bord du CLIN. Ces tableaux répondent à une demande légitime d'information et de transparence de la part des usagers. Ils présentent un certain nombre d'indicateurs, facteurs d'amélioration de la qualité. Ces indicateurs, définis sur le plan national, évaluent l'organisation, les moyens, et les actions engagées par l'établissement dans la lutte contre les infections liées aux soins et comportent un score lié à une bonne hygiène des mains.

À ce titre, sur demande des équipes soignantes, les visiteurs peuvent être invités à revêtir un masque et une surblouse. Un sigle est alors apposé à l'entrée de la chambre afin de vous avertir des mesures d'isolement mises en place.

En cas de rhume ou de maladie contagieuse, nous recommandons aux visiteurs de se laver les mains à l'aide des solutions mises à disposition et de porter un masque avant d'entrer dans la chambre de votre enfant.

• **Le Comité de Lutte contre la Douleur (C.L.U.D)** s'engage à prendre en charge la douleur de votre enfant et à vous donner toutes les informations utiles. Les équipes soignantes et éducatives sont formées à l'hypnoanalgésie et à la Distraction lors des soins. La BOBOBOX contient des supports ludiques pour permettre la distraction lors des soins douloureux.

Toutes les douleurs sont prises en compte et soulagées :

- Celles provoquées par la maladie elle-même et qui empêchent les activités habituelles
- Celle qui sont prévisibles et nécessaires pour soigner : les douleurs lors de gestes quotidiens (déplacer l'enfant, faire sa toilette...) ou lors de certains soins et examens (piqûres, pansements, pose de sondes...)



Au Centre Pédiatrique des Côtes, la prise en charge de la douleur est une de nos priorités.

• **Le Comité de Liaison alimentation Nutrition (C.L.A.N)**

Le CLAN a été mis en place pour améliorer la prise en charge nutritionnelle des enfants. Il mobilise une équipe pluridisciplinaire composée de membres du corps médical, de soignants, de personnel de la restauration, rééducation et éducatifs.

Le CLAN dispose notamment d'une diététicienne et un médecin référent en nutrition qui veillent à l'équilibre nutritionnel et peuvent lui apporter des conseils alimentaires personnalisés.

• **Le Comité Éthique**

Le Comité Éthique a été créé en 2014. Il est chargé de mener, une réflexion sur les questions éthiques posées par l'accueil et la prise en charge médicale des patients, que ce soit des questions d'ordre général ou bien liées à une situation particulière d'un patient. Il peut être saisi par tout professionnel de l'établissement.

## Commission des Usagers

**Le Décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la Commission des Usagers** des établissements de santé, prévu par la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, a fait évoluer les missions et la composition de la Commission des Usagers des établissements de santé, laquelle vient se substituer à la CRUQPC mise en place par la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Il modifie, d'une part, les attributions de la **Commission des Usagers** en prévoyant :

1. qu'elle soit informée des actions correctives mises en place en cas d'événements indésirables graves, qu'elle puisse les analyser,
2. qu'elle recueille les observations réalisées par les associations conventionnées intervenant dans l'établissement
3. et qu'elle puisse proposer un « Projet des usagers ».

### • Missions

La Commission des Usagers a pour mission de :

- Veiller au respect des droits des usagers.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

Cette commission facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leurs demandes.

La Commission des Usagers participe à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers. Elle est associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la

politique de qualité et de sécurité élaborée par la Commission ou la Conférence Médicale d'Etablissement. Elle fait des propositions sur ces sujets et est informée des suites qui leur sont données.

Elle est **informée de l'ensemble des plaintes et des réclamations formulées par les usagers** de l'établissement ainsi que des suites qui leur sont données.

### • Composition

La liste nominative de ses membres est affichée dans l'établissement et annexée au livret d'accueil.

### • Fonctionnement

**L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement est transmis au Directeur.**

**Le Médiateur Médical peut être saisi par le Directeur ou directement par l'auteur de la plainte ou de la réclamation.** De même, en ce qui concerne le **Médiateur non Médical.**

**Le Médiateur Médical** est compétent pour traiter des **plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical**, tandis que le **Médiateur non Médical** est compétent pour traiter des **plaintes ou réclamations étrangères à ces questions.**

Si une plainte ou réclamation concerne les deux Médiateurs, ils sont simultanément saisis.

**L'auteur de la plainte ou de la réclamation peut se faire accompagner lors de la rencontre avec le Médiateur, d'un Représentant des Usagers** membre de la Commissions des Usagers.

## MOYENS D'ACCÈS

Le Centre Pédiatrique des Côtes se situe sur la Commune des Loges-en-Josas dans les Yvelines, à quatre kilomètres de Versailles et à une vingtaine de kilomètres du Sud-Ouest de Paris.

### • SNCF

Renseignements :

Internet : [www.sncf.com](http://www.sncf.com)

Ligne RER C : Versailles-Chantiers /  
Massy-Palaiseau-Juvisy /Paris Austerlitz

Gare : Petit Jouy-Les Loges / Jouy-en-Josas

### • BUS

Société PHEBUS

12 avenue du Général de Gaulle  
78000 VERSAILLES CEDEX

Renseignements : 01 39 20 16 20

Internet : <http://www.phebus.tm.fr>

Plan et horaires téléchargeables (PDF)

- BUS 264 Versailles Chantiers / BUC / LES LOGES EN JOSAS / JOUY-EN-JOSAS
- BUS 102 Jouy-en-Josas Les Metz la Mare -



Buc Collège Martin Luther King

- BUS 103 Versailles Gare Rive Gauche - Saclay Val d'Albion Villeras
- BUS 104 Saclay Val d'Albion Villeras - Buc Lycée Franco-Allemand

### • Par la Route

En venant de Paris (Pont de Sèvres), prendre la N118 puis la voie rapide N186 en direction de Versailles. Après Vélizy-Villacoublay, prendre la sortie Versailles Centre / Jouy-en-Josas. Suivre la direction Jouy-en-Josas (N446). Après deux kilomètres, au feu, tourner à droite en direction des Loges en Josas (passé sous le pont de la voie ferrée). Prendre la route qui monte au village des Loges en Josas suivre les panneaux indiquant « Centre de Cardiologie infantile » ou « Centre Pédiatrique des Côtes »  
GPS : Allée du Château – 78350 Les Loges en Josas ou 9 Chemin des Côtes Montbron 78350 Les Loges en Josas

Un Parking visiteur est à votre disposition au bout de l'allée sur votre gauche (Extérieur du Centre)

# Notes personnelles

A series of horizontal dotted lines for taking notes.











## Contact



9 Chemin des Côtes Montbron  
78350 Les Loges-en-Josas  
[www.centredescotes.com](http://www.centredescotes.com)

### HORAIRES

Prise de rendez-vous Secrétariat Médical :  
du lundi au vendredi > de 9h00 à 17h00  
au **+33 (0)1 39 24 18 18**

Accueil administratif :  
du lundi au vendredi > de 9h00 à 17h00

### EMAILS

Pour contacter un Médecin / demande  
admission : [medecin@centredescotes.com](mailto:medecin@centredescotes.com)

Pour contacter l'Assistante sociale :  
[assistantesociale@centredescotes.com](mailto:assistantesociale@centredescotes.com)

Pour contacter service communication /  
partenariat / demandes de stage :  
[communication@centredescotes.com](mailto:communication@centredescotes.com)

### TÉLÉPHONE

Accueil Administratif : **+33 (0)1 39 24 18 00**  
Secrétariat de Direction : **+33 (0)1 39 24 18 00**  
Service comptabilité : **+33(0)1 39 24 18 04**  
Secrétariat médical / prise de rendez-vous /  
contact Médecins : **+33 (0)1 39 24 18 18**  
Service des Nourrissons : **+33 (0)1 39 24 18 24**  
Service des Grands Enfants : **+33 (0)1 39 24 18 08**  
Service Communication / Partenariat /  
Événementiel : **+33 (0)1 39 24 18 14**  
Service réclamation :  
[reclamation@centredescotes.com](mailto:reclamation@centredescotes.com)

### FAX

Envoyer un fax au : **+33 (0)1 39 56 84 56**